



Charte des pôles internationaux de l'IdA

Préambule

Créé en mars 2007, l'Institut des Amériques (IdA) a pour objectif de doter la France d'une institution centrale en Europe pour l'étude du continent américain et d'offrir un espace d'échange entre l'Europe et les Amériques. Il a vocation à fédérer l'ensemble des forces latino-américaines et nord-américaines en sciences humaines et sociales.

L'institut valorise différentes approches scientifiques dans une optique comparatiste, transaméricaine et transdisciplinaire, contribuant ainsi à l'émergence de nouvelles problématiques et à l'affirmation de l'excellence française dans la recherche et l'enseignement supérieur.

Ce projet est activement soutenu par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) et par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) de la République française.

L'IdA existe aujourd'hui sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) qui rassemble une soixantaine d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Pour soutenir ses missions, l'IdA s'est doté d'une structure en pôles régionaux et internationaux, le siège se trouvant à Paris.

L'une des dimensions essentielles de l'Institut des Amériques est sa projection internationale dans les Amériques. Cette Charte a pour objet de présenter les objectifs et principes de fonctionnement d'un pôle international de l'Institut des Amériques.

Chapitre 1 : Statut et objectifs

Article 1-1

Le pôle international est implanté sur le continent américain. Il a vocation à développer ses activités à une échelle régionale en collaboration avec les partenaires locaux et en coordination avec le réseau scientifique, diplomatique, culturel et de coopération français.

Article 1-2

Par l'implantation d'un pôle, l'IdA entend assurer la diffusion de la recherche sur les Amériques depuis et vers la France, en mettant l'accent sur les dimensions transdisciplinaire et transaméricaine, ainsi que promouvoir la recherche et l'enseignement supérieur français. Le pôle international est un lieu d'échange entre spécialistes européens et américains, permettant l'enrichissement de la connaissance scientifique sur les Amériques.

Article 1-3

Le pôle international a pour missions :

- de promouvoir les activités de l'IdA sur le continent américain, et les activités du partenaire auprès des établissements membres de l'IdA ;

- d'être une force de proposition capable de mettre en œuvre des projets propres, conformément à la politique scientifique de l'IdA et aux intérêts du partenaire du pôle.

Chapitre 2 : Missions

Le pôle international développe ses activités selon les cinq grands axes de développement de l'IdA : la recherche, l'enseignement, l'information scientifique, les relations internationales et les partenariats.

Article 2-1 : Recherche

En matière de recherche, le pôle international a vocation à :

- favoriser la mise en réseau d'équipes de recherche françaises, européennes et américaines (Nord et Sud) ;
- organiser en partenariat avec les institutions locales des manifestations scientifiques (colloques, journées d'études, tables rondes, ...) ;
- encourager la publication de travaux menés dans le cadre des activités du pôle.

Article 2-2 : Enseignement

En matière d'enseignement, le pôle international a vocation à :

- proposer des offres de formation (séminaires, modules, ...) de niveau master et doctorat reconnues par les universités partenaires et pouvant être intégrées aux cursus locaux ;
- développer des projets de codiplômation avec les universités de la région ;
- promouvoir les chaires existantes et la création de nouvelles chaires permettant d'inviter des professeurs étrangers en France et des professeurs français dans les Amériques.
- soutenir les projets de cotutelle de thèse ;

Article 2-3 : Information scientifique

En matière d'information scientifique, le pôle international a vocation à diffuser en France et dans les Amériques, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, la recherche et l'actualité scientifique sur les Amériques.

Article 2-4 : Relations internationales

En matière de relations internationales, le pôle international a vocation à :

- développer des relations étroites avec les établissements et réseaux scientifiques et universitaires de la région ;
- faciliter les relations de ces institutions avec les établissements membres de l'IdA et les partenaires européens de ce dernier.

Article 2-5 : Partenariats

Le pôle international a vocation à développer des relations avec des entités non-universitaires de la région, au sein des gouvernements, des organisations internationales, des entreprises, des médias et de la société civile, dans une perspective de valorisation de la recherche.

Chapitre 3 : Fonctionnement et moyens

Article 3-1

Chaque pôle international est régi par la signature d'une convention conclue entre le GIS IdA et un ou plusieurs partenaires locaux qui en assurent notamment l'accueil.

Article 3-2

L'IdA et son partenaire local mettent à disposition du pôle international les moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement et ses activités. En particulier, le partenaire local désigne un référent et attribue un espace de travail au pôle. Le référent local est responsable du pôle, il en garantit l'insertion au sein de son institution et en assure la continuité.

Article 3-3

Le pôle international est animé par un coordinateur qui bénéficie d'un contrat doctoral d'une durée normale de trois ans, au titre d'un partenariat entre l'IdA et le MENESR. Il réside annuellement dix mois sur le site d'implantation du pôle qu'il coordonne. L'activité du coordinateur s'exerce à temps partiel en parallèle avec son travail de recherche.

Un mois après son installation, le coordinateur rend compte des conditions de cette dernière dans une note adressée à la Commission relations internationales de l'IdA. Trois mois après son installation, il soumet à cette Commission pour validation un plan d'action synthétisant les objectifs qu'il se propose d'atteindre au cours de sa mission.

Le coordinateur rend compte régulièrement de son action au chargé de mission relations internationales de l'IdA. Il établit et transmet à la Commission relations internationales, avant le 30 novembre de chaque année, un rapport d'activité et un bilan financier de l'année civile en cours, et pour approbation un projet de programmation des activités qu'il entend réaliser au cours de l'année civile à venir, accompagné d'un projet de budget.

Pour l'exercice de ses missions, la Commission relations internationales s'adjoit le concours de un ou plusieurs référents IdA par pôle international, désignés après consultation du Conseil scientifique de l'IdA.

Le plan d'action, les bilans d'activité et financier, la programmation annuelle et le projet de budget sont visés avant leur transmission à l'IdA par le référent local du pôle international.

Article 3-5

L'IdA et son partenaire local assurent conjointement le financement du pôle international. Pour les activités qui le nécessitent, une convention précisera les modalités financières de leur mise en œuvre. De même, en fonction des activités, le coordinateur et le référent local rechercheront des financements extérieurs auprès d'institutions publiques et privées.